



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Rennes,

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

N°35192-1

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R. 181-47 ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation n°32886 du 30 juin 2003 délivré à la société SITA OUEST pour l'exploitation d'un centre de transit de déchets industriels spéciaux sis ZAC de Mivoie, sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande ;

VU le récépissé de succession n°35192 du 28 décembre 2005 délivré à la société SANI-OUEST ;

VU le courrier du 8 septembre 2021 par lequel la société SARP-OSIS OUEST, dont le siège social se situe rue Prony, ZI 2 à Joué-les-Tours (37300), déclare succéder à la société SANI-OUEST dans l'exploitation de l'installation désignée ci-dessus ;

Reconnaît avoir reçu de la société SARP-OSIS OUEST, la déclaration prévue par l'article R. 181-47 du code de l'environnement pour l'exploitation de l'installation précitée ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation visé ci-dessus.

Pour le préfet,
La cheffe de bureau

Le 21/02/2024

Joëlle BONNEFOY